



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 96710

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les dispositions de la loi relative à l'artisanat, au commerce, et aux très petites entreprises. Parmi les dispositions issues de ladite loi, on dénombre plusieurs mesures réglementaires prévues par la loi et non encore prises par le Gouvernement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend adopter ces mesures réglementaires et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96710

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5674

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)